



Personnes domiciliées dans un pays de l'UE/AELE

Demande de subside 2024

1. Données personnelles	
Nom
Prénom(s)
Date de naissance
Adresse / Téléphone
Assureur LAMal en 2024

2. Données concernant les membres de la famille				
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2024
Conjoint(e)/Partenaire
Enfant(s) à charge

3. Données concernant le concubinage

En 2022, faisiez-vous ménage commun avec un(e) concubin(e) ? Oui Non

Si oui, avez-vous au moins un enfant en commun ? Oui Non

Si vous avez coché "Oui" aux deux questions, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées de votre concubin(e). Sa signature est obligatoire dans la rubrique 11 pour la consultation de sa situation financière.

Nom Prénom Date de naissance

4. Données concernant l'activité lucrative du travailleur frontalier

Depuis quand exercez-vous une activité lucrative à Genève en tant que travailleur frontalier (travailleuse frontalière)?

Date :

5. Données concernant l'activité lucrative du conjoint (pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage.)

Est-ce que votre conjoint(e)/partenaire/concubin(e) exerce une activité lucrative à Genève ?

Oui Non Depuis quand ?

6. Revenus 2022 de l'activité lucrative exercée en Suisse

- Vous devez obligatoirement répondre à chaque point ci-dessous par oui ou non.
- Si vous êtes marié(e), en partenariat enregistré ou vivez en concubinage, vous devez remplir les deux colonnes.

	Demandeur(eresse)		Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e)	
6.1. Salaires	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant
6.2. Pensions alimentaires perçues	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant
6.3. Allocations familiales	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant
6.4. Rentes	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Montant	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Montant

7. Pensions alimentaires versées en 2022

.....

.....

8. Fortune 2022 en Suisse et à l'étranger

Le montant indiqué doit être la valeur au 31 décembre 2022.

Vous devez obligatoirement remplir chacune des rubriques. En cas d'absence de fortune, vous devez inscrire 0. Une rubrique laissée vide sera considérée comme équivalente à 0. En cas d'informations fausses ou incomplètes, vous vous exposez aux sanctions pénales mentionnées au point 10.

	Demandeur(eresse)	Conjoint(e) / Partenaire Concubin(e)
8.1. Etiez-vous locataire ou propriétaire de votre logement ?	locataire <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/>	locataire <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/>
8.2. Montant de la fortune brute mobilière (solde des comptes bancaires et/ou postaux)
8.3. Montant de la fortune brute immobilière (valeur de tous vos biens immobiliers, en Suisse et à l'étranger)
8.4. Montant des dettes hypothécaires et/ou chirographaires

9. Documents à joindre impérativement (du couple pour les personnes mariées, en partenariat enregistré ou vivant en concubinage. Aucune demande ne pourra être traitée en leur absence.)

Revenus

1. Si vous étiez imposé(e) à la source en Suisse en 2022

- Justificatifs officiels de tout autre revenu pour l'année 2022 (allocations familiales, pensions alimentaires perçues, rentes).

2. Si vous étiez imposé(e) au barème ordinaire (IBO) en Suisse en 2022

- Avis de taxation ICC 2022, définitif et complet (y compris les rubriques "revenus bruts" et "fortune brute")

3. Si vous avez débuté une activité en tant que frontalier(ère) en 2023 ou 2024

- Les justificatifs officiels des revenus des six derniers mois (fiches mensuelles de salaire, allocations familiales, pensions alimentaires, rentes).

Pensions alimentaires versées

- Jugement de séparation/divorce ou convention dûment ratifiée par un tribunal, justificatifs des versements en 2022, ou des six derniers mois pour les nouveaux frontaliers.

Logement pour les locataires Bail à loyer.

Fortune

- Fortune mobilière : soldes des comptes bancaires/postaux au 31 décembre 2022, récents pour les nouveaux travailleurs frontaliers.
- Fortune immobilière : attestation de la valeur fiscale de tous les biens immobiliers que vous possédiez en 2022, en Suisse et à l'étranger, justificatifs des dettes hypothécaires. Pour les nouveaux travailleurs frontaliers : ces mêmes justificatifs, récents.

10. Sanctions en cas de communication d'informations fausses ou incomplètes

Art. 148a al.1 du Code pénal suisse (CP) : Quiconque, par des déclarations fausses ou incomplètes, en passant des faits sous silence ou de toute autre façon, induit une personne en erreur ou la conforte dans son erreur, et obtient de la sorte pour lui-même ou pour un tiers des prestations indues d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, est puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

11. Par sa signature, chaque personne soussignée :

- délie l'administration fiscale cantonale du secret fiscal et l'autorise à communiquer au service de l'assurance-maladie les éléments de revenu et de fortune, tels qu'ils ressortent de son dossier fiscal ;
- autorise le service de l'assurance-maladie (SAM) à communiquer son revenu déterminant unifié (RDU) à la personne sollicitant un subsidie à l'aide du présent formulaire, lorsque ce RDU est un élément déterminant pour l'octroi du subsidie ;
- atteste avoir rempli ce formulaire de manière exacte et précise.

Demandeur(eresse) Lieu le, Signature

Conjoint(e)/Partenaire/Concubin(e) Lieu le, Signature

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET POURRAIT ETRE RETOURNE POUR CORRECTION OU DEMANDE DE DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES CE QUI PROLONGERAIT LE DELAI D'ATTENTE